

**Processus de Lisbonne II
fusionnant l'Agenda de Lisbonne et celui de Göteborg sur la Compétitivité de
l'Europe dans un Nouveau Monde
"Prospérité partagée et Bien-être mondial dans une Economie Circulaire"**

par Raymond Van Ermen, European Partners for the Environment

Résumé

1. Il faut transformer fondamentalement le processus de Lisbonne qui jusqu'ici est un échec relatif. Les problèmes sont liés à l'évolution même des conditions de la compétitivité européenne. Il faut éviter une erreur d'analyse des facteurs nouveaux de la compétitivité, une erreur de politique de communication, une erreur dans le mode de gestion du processus. Le temps est venu de dire
 - Stop à la multiplication des stratégies concurrentes qui se paralysent les unes les autres et ne mobilisent plus;
 - Stop à un processus exclusivement "top-down", "non intégrateur" et très largement opaque quand il s'agit de "compétitivité";
 - Stop à une vision étriquée et dépassée de la compétitivité européenne qui met en danger la confiance des peuples d'Europe dans leurs responsables politiques et les entreprises.
2. Une étude sur la place de l'industrie européenne dans la nouvelle distribution internationale du travail et sur la compétitivité européenne (1) démontre l'importance accrue d'une approche basée sur la chaîne mondiale d'approvisionnement (la part du commerce auto-centré à l'intérieur du seul Marché Intérieur diminuant). Dans une telle approche, et comme le montre d'ores et déjà les recommandations de multinationales et le développement de nouvelles joint ventures N/S, ceux qui définissent et/ou respectent des normes exigeantes en matière sociale et environnementale ont un poids majeur et gagnent des parts de marché (2). Nous avons la capacité de vendre des produits "hauts de gamme" (la moitié de nos exportations) et à prix cher et donc à vendre du travail cher (1). Préparer un nouveau modèle de société globale, la société du bien être, sera source d'innovations, de nouveaux produits et de nouveaux services et le principal levier d'une nouvelle compétitivité dans un projet de prospérité partagée.
3. "Si les macroéconomistes et les analystes de la compétitivité nationale ont largement négligé le rôle des performances sociales et environnementales des entreprises comme moteurs potentiels de l'avantage économique compétitif d'une nation, c'est une situation qui est en train d'évoluer considérablement. La compétitivité nationale dépend de plus en plus de la manière dont les milieux d'affaires d'un pays mobilisent effectivement les actifs incorporels et gèrent leur chaîne de valeur à la recherche d'innovation en matière de produits, de services et de procédés commerciaux" (3). Dans cette perspective, les produits écologiquement viables et les achats durables devraient faire partie des indicateurs de compétitivité responsable. En effet, le commerce durable et la consommation responsable sont des domaines d'action d'une importance clé si l'on veut qu'il se produise une révolution qui touche véritablement l'industrie, le management et la consommation.
4. Pour que les modèles commerciaux aient plus de succès, "il faudra une évolution en termes de marchés, d'ingéniosité et d'innovation ainsi que de nouvelles approches sur le plan de l'organisation. Des sociétés de premier plan explorent

maintenant une série de stratégies visant à ne pas laisser passer les opportunités en herbe : trouver de nouveaux modèles commerciaux pour ouvrir les marchés aux 3 milliards de personnes qui vivent avec moins de 2 dollars par jour; penser en termes de productivité des ressources et de "boucler la boucle" plutôt qu'en termes de déchets ; payer pour l'utilisation des produits et s'orienter vers des plates-formes de service" (4) sont de nouveaux éléments de la compétitivité européenne.

5. Dès lors, pour mobiliser les Européens , Lisbonne II devrait

- être conforme aux valeurs et objectifs du projet de Constitution et s'inscrire dans le cadre du développement durable;
- prendre acte de la "fin d'un modèle centré sur l'intégration européenne" (1) et prendre à bras le corps le défi et les opportunités créés par le développement hors de l'Europe, notamment en Chine – et son projet de société globale de bien-être (shao kong) d'ici 2020 (5).
- assurer une compétitivité par (i) une prospérité partagée, (ii) une économie circulaire et (iii) de nouveaux modèles commerciaux permettant de commercer avec les pauvres (6);
- être véritablement centré sur une société de la connaissance et en réseau où la mobilisation de l'individu tout à la fois travailleur/citoyen/consommateur/investisseur est un élément clef lié à des perspectives de "développement personnel" et d'exercice de responsabilités dans une "société solidaire";
- vouloir contribuer à rétablir la confiance du consommateur et de l'investisseur dans les entreprises (7);
- développer une société de la connaissance et de l'innovation comme résultant entre autres de nouvelles formes de partenariats et de synergies;
- soutenir l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat social, comme contribuant à un développement humain durable.

6. Dans le cadre de Lisbonne II

- les politiques communautaires en matière industrielle, de recherche, de commandes publiques, de fonds structurels, de responsabilité sociale des entreprises seront adaptées;
- le plan d'action décennal sur les changements des modes de consommation et de production fera partie intégrante de Lisbonne II;
- une politique qui lie "développement territorial local, développement durable, commerce et chaîne mondiale de valeurs" sera mise en place;
- un système nouveau de soutien sera lancé – au plan européen – pour les investissements par le secteur bancaire et les investisseurs privés en vue du développement durable et de l'environnement, de l'innovation, de l'emploi et d'une économie circulaire.

7. Il faut fusionner les processus relatifs à la compétitivité européenne, à la société de la connaissance et au développement durable, appelés les objectifs de Lisbonne et Göteborg et les engagements de Johannesburg en un seul processus : Lisbonne II pour le développement d'un modèle pan-européen de "société du bien-être" (c'est-à-dire s'occupant du développement durable et du développement personnel dans une société de la connaissance). Après les modèles de société de "l'Etat Providence" et de société "néolibérale", le temps est venu de voir l'Europe unie élaborer, dans le cadre d'un partenariat global, le modèle de la "société du bien-être et de la prospérité partagées". D'ici 2010, ce nouveau modèle fera de l'Europe l'économie de la connaissance la plus en pointe et la plus compétitive.

8. Afin que compétitivité à court terme et compétitivité à long terme soient mieux appréciées et de nouvelles synergies mises en place, le Conseil des Ministres "Compétitivité" (marché intérieur, industrie et recherche) est aboli et remplacé par un "Haut Comité à la Compétitivité" composé de représentants des Institutions européennes (Commission, Conseil des ministres économie, marché intérieur, industrie, énergie, recherche, emplois, santé, commerce, environnement, Parlement, Comité Economique et Social, Comité des Régions) et de délégués représentant les Champions et Leaders de la nouvelle compétitivité, les secteurs à l'exportation pour une société du bien-être, les banques publiques et privées participant à des programmes sur les investissements socialement responsables.
9. Pour réussir dans une société de la connaissance et en réseau, il faut changer de carte mentale. Le processus devrait être véritablement centré sur une société de la connaissance et en réseau où la mobilisation de l'individu tout à la fois travailleur/citoyen/consommateur/investisseur est un élément clef lié à des perspectives de "développement personnel" et d'exercice des responsabilités dans une société solidaire. Pour atteindre l'objectif, le processus "top-down" de Lisbonne et Göteborg doit être complété par un processus "bottom-up" grâce à une Convention III, nouvelle formule.
 - La formule de la "convention" a été mise en œuvre pour la première fois pour établir une "charte", celle des droits fondamentaux. La seconde a porté sur une "révision des traités". Une Convention III nouvelle formule tenue sur deux ans serait axée sur un "contrat européen". Ces "contrats" porteront sur un ensemble de thèmes qui relient "valeurs", "compétitivité" et "action à tous les niveaux". La Convention lierait (i) une "discussion cadre" au plan européen associant les Institutions européennes, et les partenaires sociaux et la société civile d'une part et des observateurs représentant des pays tiers d'autre part (ii) avec les processus de négociation, à tous les niveaux, de "contrats ou agendas" signés par les parties prenantes d'autre part. Des outils seront développés pour favoriser les partenariats à tous les niveaux.
 - Un observatoire Lisbonne II (intégrant la mise en œuvre des contrats proposés dans le cadre de la Convention III nouvelle formule) doit faire un rapport annuel.
 - Il faut une nouvelle approche en matière de rapports et de suivi, notamment pour les entreprises et les acteurs publics, en tant qu'acheteurs et investisseurs. Le temps est venu de lancer un processus d'harmonisation communautaire sur la base des législations nationales existantes.

Introduction

Nous sommes confrontés à trois problèmes :

- une erreur d'analyse des facteurs nouveaux de la compétitivité. L'inquiétude à l'égard de la compétitivité européenne conduit certains à remettre en cause une politique de l'environnement forte ou une politique sociale. La mise en œuvre des législations environnementales représenterait un coût en matière de compétitivité. Le dumping social serait la règle.
- une erreur de politique de communication. Le processus de Lisbonne aurait dû se focaliser sur les potentialités d'une société de la connaissance et montrer qu'elle concerne le développement personnel de chacun. Au contraire, il est vécu comme une arme contre les peuples d'Europe et pour une politique de dumping social dans un contexte où la compétitivité reste définie selon des termes dépassés.
- une erreur dans le mode de gestion du processus. L'agenda "compétitivité" et l'agenda "développement durable" sont gérés comme deux domaines distincts, par des "galaxies de responsables" au sein de la Commission, des Conseils des Ministres, des Etats membres, du monde des affaires ou des syndicats qui sont elles-mêmes distinctes et souvent en conflits (voir plus loin à propos du Conseil Compétitivité).

1. Une nouvelle approche de la compétitivité européenne et son lien avec le développement durable

1.1. La place de l'industrie européenne dans la distribution internationale du travail (1)

Le problème de performance européenne est essentiellement un problème d'adaptation sectorielle : l'offre de l'UE ne suit pas l'évolution de la demande mondiale, nous sommes en train de manquer le rendez-vous technologique du XXIème siècle. La stratégie de Lisbonne s'est enlisée et le recul persistant en matière d'innovation et de productivité par rapport aux Etats-Unis est régulièrement dénoncé (1).

L'étude du CEPIL sur la compétitivité européenne (1) démontre

- L'importance accrue d'une approche basée sur la chaîne mondiale d'approvisionnement, la part du commerce auto-centré (à l'intérieur du seul Marché Intérieur) diminuant
- Nous avons la capacité à vendre des produits "hauts de gamme" (la moitié de nos exportations) et à prix cher et donc à vendre du travail cher.
- La compétitivité européenne se tient mieux que celle des USA et du Japon mais nos exportations sont mal orientées là où, dans les pays émergents, la croissance est rapide : nous avons des faiblesses en termes de "zones géographiques" et sur la partie "haute technologie".

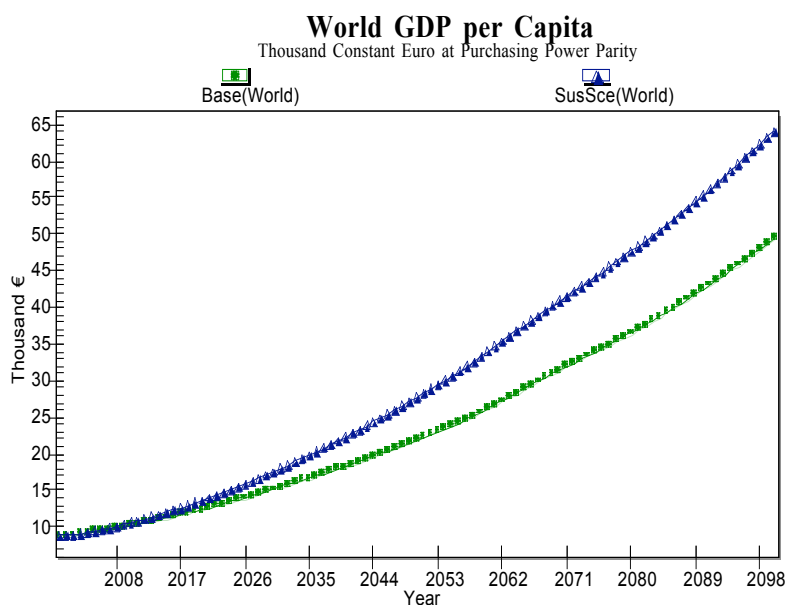
De plus l'évaluation de la compétitivité européenne doit intégrer de nouveaux éléments qui viennent s'ajouter aux résultats des études sur l'évolution de la distribution internationale du travail.

Nous pensons en particulier

- aux changements majeurs constatés dans l'évaluation par la bourse des performances sociales, environnementales et éthiques des entreprises;
- aux profondes transformations des comportements des acheteurs, notamment en Europe (15 à 25% d'entre eux seraient des "alter-consommateurs").

Tous ces éléments nous portent à croire qu'une course au dumping n'est pas la voie à suivre et nous poussent à proposer une autre approche. La croissance de l'Union européenne sera plus forte si elle s'inscrit dans une stratégie de développement durable et de bonne santé qui sont des facteurs créateurs de croissance. On estime ainsi que 10% d'augmentation de l'espérance de vie

représente un accroissement de 0,35% du PNB (8). Et la croissance liée au développement durable a elle aussi été chiffrée (9).



1.2. L'économie circulaire et la société globale de bien-être (shao kong) d'ici 2020.

Définition de l'économie circulaire

« Il y a un certain nombre de façons de définir l'économie circulaire. La définition de travail généralement acceptée pourrait être : des entreprises de production et de services étroitement liées et cherchant à améliorer l'économie et les performances environnementales grâce à une collaboration au niveau de la gestion des problèmes d'environnement et de ressources. Le thème du concept d'économie circulaire est l'échange de matériaux, lorsque les déchets d'une installation industrielle – énergie, eau, matériaux, etc. – ainsi que les informations – constituent l'apport d'une autre installation. En travaillant ensemble, le milieu des entreprises recherche un bénéfice collectif plus important que la somme des bénéfices individuels que chaque entreprise, industrie ou groupement produirait en s'efforçant d'optimiser ses performances sur le plan individuel (une sorte de symbiose industrielle) »(5).

L'économie circulaire en Chine

« Le 16^{ème} Congrès national du Parti Communiste de Chine, qui s'est tenu en novembre 2002, s'est engagé à un plan ambitieux de développement de la Chine au cours des vingt prochaines années, à savoir la réalisation d'une société globale de bien-être (shao kong) d'ici 2020. Ce système de société est défini par les deux objectifs suivants : quadrupler le PNB du pays et renforcer l'égalité sociale et la protection environnementale. La recherche d'un nouveau modèle d'industrialisation devient la seule voie suivie par la Chine pour réconcilier et relier ces deux objectifs en vue d'arriver à une croissance économique rapide et de renverser la tendance à la dégradation de l'environnement. Les caractéristiques de ce type d'industrialisation seront centrées sur les produits de technologie de pointe, de bons rendements économiques, un faible taux de consommation des ressources naturelles et de pollution environnementale, et un déploiement efficace de la main-d'œuvre.

Le développement basé sur une économie circulaire sera essentiel pour que la Chine arrive à une société globale de bien-être en maintenant une croissance économique rapide tout en atténuant l'impact écologique négatif et en créant davantage d'opportunités d'emploi.

Du point de vue de la loi, une "Société de Recyclage" est une société où la consommation des ressources naturelles sera restreinte ou limitée et où la charge environnementale sera réduite au maximum. Les produits ne doivent pas devenir des déchets et les procédés de recyclage

appropriés sont promus. Arriver à établir un tel système de recyclage est un objectif à longue portée de la politique environnementale de la Chine (et aussi du Japon) et il ne s'agit pas d'endommager le système en vase clos de la terre. Il est donc nécessaire d'intégrer la boucle fermée de l'économie circulaire dans le circuit socio-économique.

La Chine comme le Japon considèrent que "la loi fondamentale pour établir la société de recyclage" est d'avoir une politique importante qui réalise ses objectifs en réduisant au minimum la charge environnementale générée par les activités humaines et qui promeut de façon systématique et complète une politique d'intégration de la boucle fermée de l'économie circulaire dans les systèmes socio-économiques. Les deux pays porteront probablement leur attention sur les mesures visant à limiter et faire baisser la tendance globale au réchauffement (5).

1.3. Les macroéconomistes et les analystes de la compétitivité nationale doivent changer

Si les macroéconomistes et les analystes de la compétitivité nationale ont largement négligé le rôle des performances sociales et environnementales des entreprises comme moteurs potentiels de l'avantage économique compétitif d'une nation, c'est une situation qui est en train d'évoluer considérablement. La compétitivité nationale dépend de plus en plus de la manière dont les milieux d'affaires d'un pays mobilisent effectivement les actifs incorporels et gèrent leur chaîne de valeur à la recherche d'innovation en matière de produits, de services et de procédés commerciaux"(3). Dans cette perspective, les produits écologiquement viables et les achats durables devraient faire partie des indicateurs de compétitivité responsable. En effet, le commerce durable et la consommation responsable sont des domaines d'action d'une importance clé si l'on veut qu'il se produise une révolution qui touche véritablement l'industrie, le management et la consommation.

Pour que les modèles commerciaux soient plus durables, "il faudra une évolution en termes de marchés, d'ingéniosité et d'innovation ainsi que de nouvelles approches sur le plan de l'organisation. Des sociétés de premier plan explorent maintenant une série de stratégies visant à ne pas laisser passer les opportunités en herbe : trouver de nouveaux modèles commerciaux pour ouvrir les marchés aux 3 milliards de personnes qui vivent avec moins de 2 dollars par jour; penser en termes de productivité des ressources et de "boucler la boucle" plutôt qu'en termes de déchets ; payer pour l'utilisation des produits et s'orienter vers des plates-formes de service (4).

Le processus devrait :

- être véritablement centré sur une société de la connaissance et en réseau où la mobilisation de l'individu tout à la fois travailleur/citoyen/consommateur/investisseur est un élément clef lié à des perspectives de "développement personnel" et d'exercice des responsabilités dans une société solidaire;
- vouloir contribuer à rétablir la confiance du consommateur et de l'investisseur dans les entreprises;
- développer une société de la connaissance et de l'innovation comme résultant entre autres de nouvelles formes de partenariats et de synergies;
- soutenir l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat social, comme contribuant à un développement humain durable.

2. Une stratégie dite de "Lisbonne II"

Ce processus devrait :

- être conforme aux valeurs et objectifs du projet de Constitution, qui déclare en son article I-3, §1 que "l'Union a pour but de promouvoir la paix, ses valeurs et le *bien-être de ses peuples*" et dans son article I-3, §4 que "dans ses relations avec le reste du monde, l'Union (...) contribue à la paix, à la sécurité, au *développement durable* de la planète, à la solidarité et au respect mutuel entre les peuples, *au commerce libre et équitable*, à

- l'élimination de la pauvreté et à la protection des droits de l'homme", conduisant ainsi à un nouveau modèle de développement;*
- prendre à bras le corps le défi et les opportunités créés par le développement hors de l'Europe, notamment en Chine et au Japon (voir ci-dessus);
 - vouloir contribuer à rétablir la confiance du consommateur et de l'investisseur dans les entreprises;
 - développer une société de la connaissance et de l'innovation comme résultant entre autres de nouvelles formes de partenariats et de synergies;
 - soutenir l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat social.

2.1. Les processus de Lisbonne et Göteborg doivent être fusionnés et complétés pour se transformer en un Lisbonne II

Pour nous, cette stratégie nouvelle sera de nature à dynamiser notre compétitivité mais aussi à recréer de la confiance dans les entreprises soucieuses de contribuer à un nouveau modèle de société visant le bien-être des peuples, objectif du projet de Constitution. Elle fera de l'Union européenne un co-leader d'une politique sociale, environnementale et de santé, gardant en Europe une industrie manufacturière à haute valeur ajoutée et basée sur le concept d'une économie circulaire (zéro émissions, zéro déchets) pour une prospérité et un bien-être partagés, conforme au projet de Constitution européenne pour un commerce libre et équitable.

La stratégie de Lisbonne II et "l'Initiative de la Société du Bien-être" visent à remettre en mouvement l'intégration de l'Europe et à relier trois questions clés :

- le nouveau modèle de société découlant des valeurs et des objectifs de l'Union européenne, tels qu'ils sont formulés dans la Constitution européenne;
- la compétitivité européenne;
- la confiance des citoyens/consommateurs/investisseurs.

La préséance que certains voudraient donner au Conseil de la Compétitivité (3), l'absence de débat réel au Conseil européen de Printemps, l'absence de réelle vision des éléments de la compétitivité européenne au XXIème siècle, le caractère opaque du processus de Lisbonne, le fait qu'il ne mobilise pas les Européens et son échec à atteindre ses objectifs sont autant d'éléments démontrant que dans le cadre de la révision respectivement des processus de Lisbonne et Göteborg, le temps est venu de dire

- Stop à la multiplication des stratégies concurrentes dans lesquelles plus personne ne croit
- Stop à un processus exclusivement "top-down" et opaque
- Stop à une vision étriquée de la compétitivité européenne.

2..2 De nouvelles bases pour un Lisbonne II

- Une compétitivité par une prospérité partagée (économie circulaire).
- Une responsabilité partagée manifestée par des "contrats" associant entreprises, syndicats, société civile et pouvoirs publics à tous les niveaux.
- Une dimension "bottom-up", participative et intégrante via la mobilisation de tous les acteurs en faveur d'une société de bien-être lancée par une Convention III d'un nouveau type (voir plus loin), comme un nouveau modèle de société globale, source d'innovations, de nouveaux produits et de nouveaux services.

2.2. 1. Une approche basée sur la chaîne mondiale de valeurs

Nous constatons aujourd'hui, dans les milieux industriels, une double source d'inquiétude : la compétitivité d'une part, les changements de comportements des acheteurs d'autre part.

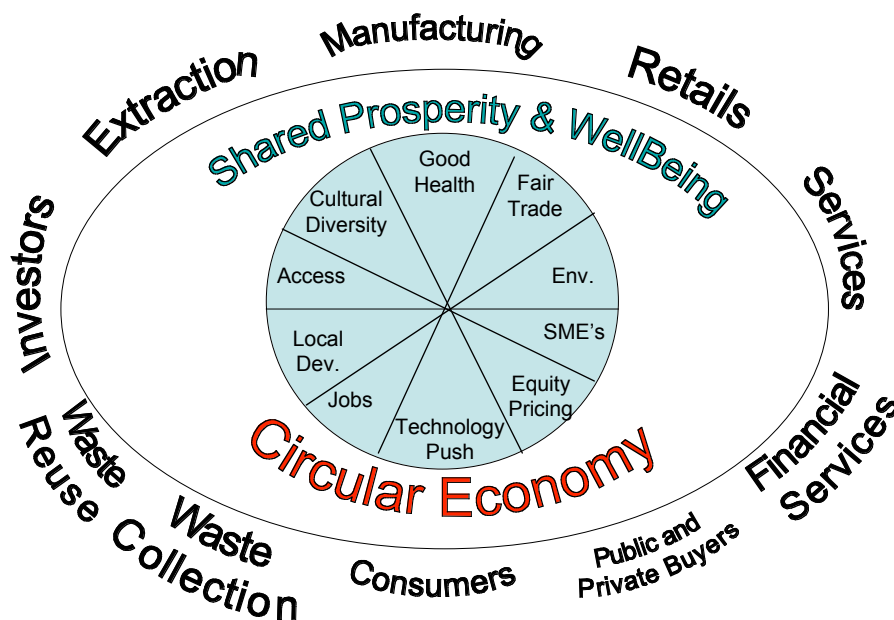
On sait par ailleurs que ce ne sont plus les pays de l'OCDE qui "tirent" la croissance et que les pays du Sud représentent désormais plus de la moitié de la croissance des exportations mondiales et déjà plus de 40% de celle des importations mondiales (1).

Une économie circulaire

Nous proposons que l'on discute stratégie de compétitivité dans une vision du cycle de vie et d'une économie circulaire (concept sur lequel les Chinois et les Japonais travaillent) et non plus de seule relation fournisseur-acheteur. Sont dès lors parties prenantes les politiques de gestion des ressources de l'éco-système (de l'extraction aux énergies jusqu'aux déchets), de bonne santé et de consommation, de services après-achat. Autant d'éléments qui contribuent à dynamiser la croissance. Cette stratégie associe les acteurs qui sont source d'innovation et font évoluer les comportements d'achats, publics et privés, en Europe et au Sud.

Un partenariat Nord-Sud pour une prospérité partagée

Selon les experts, l'avenir de la compétitivité européenne dépend du rattrapage souhaité du Nord par le Sud en termes de niveau de vie, question qui est directement liée au tissu institutionnel dans le Sud. Comme nos rencontres aux quatre coins du monde, dans le cadre du programme du Sustainable Trade and Innovation Centre (STIC) (11) l'ont démontré, il est vital d'aider nos partenaires du Sud à remonter la barre de leurs propres attentes pour des produits bons pour la santé, l'emploi et l'environnement sur leurs propres marchés domestiques. C'est à la faveur d'une convergence rapide du Sud que la bonne résistance actuelle des positions européennes dans le haut de gamme serait maintenue.



C'est pourquoi STIC a un rôle éminent à jouer. L'objectif n'est plus "seulement" d'aider le Sud à tirer avantage des normes publiques et privées en matière environnementale et sociale – en termes d'accès et de parts sur les marchés européens – mais de susciter une "convergence" dans les pays du Sud, la création d'un marché domestique dans le Sud pour les produits dits "durables" et une adaptation de nos propres ventes sur les marchés des pays émergents dans le

même sens, contribuant à une stratégie fortement coopérative au niveau international pour une "prospérité partagée".

2.2.2. Les politiques communautaires en matière industrielle, de recherche, de commandes publiques, de fonds structurels doivent changer pour y être adaptées

Il s'agit ici de passer à une véritable politique économique et industrielle européenne pour une économie circulaire, s'appuyant mieux que ce n'est le cas actuellement sur les moyens de la puissance publique dont les politiques de commandes publiques, les fonds structurels, etc.

2.2.3. Il faut une politique sur le "développement territorial durable et la chaîne mondiale de valeurs"

La dimension territoriale d'une approche de compétitivité basée sur la chaîne de valeurs est une dimension nouvelle qui s'appuie sur le nouvel accent proposé par la Commission pour le budget 2007-2013 en matière d'accompagnement du commerce international au plan régional ("Effet Anti-choc" ajouté aux politiques de cohésion).

La compétitivité des PME d'Europe dépendra de plus en plus de leur capacité à offrir des produits "hauts de gamme" ou à forte identité, notamment par la mise en œuvre de normes environnementales et sociales élevées. Celles-ci deviendront en effet progressivement des critères d'excellence, base de sélection par des multinationales – de plus en plus sous le contrôle de leurs détenteurs d'enjeux dont elles doivent retrouver la confiance – et par des consommateurs en quête de diversité et de qualité.

2.2.4. Il faut une nouvelle façon d'associer le secteur financier

L'industrie financière peut faire beaucoup pour soutenir ces efforts pour un nouveau type de partenariat en vue d'une "prospérité partagée". Elle peut faire beaucoup en Europe et hors de l'Europe. Le Groupe de travail CSR du Groupe Européen des Banques Coopératives et EPE tiendront une réunion commune sur ces questions. Le Conseil informel Environnement de Juillet 2004 s'est prononcé en faveur d'un système européen pour des investissements verts.

3. Il faut une nouvelle forme de "méthode de coordination ouverte"

3.1. Le processus de Lisbonne II doit se clarifier, s'élargir et se relégitimer

Aujourd'hui, certains cherchent à faire du Conseil des ministres Compétitivité, limité aux ministres de l'Industrie et de la Recherche, l'arbitre de toutes les autres politiques communautaires et on prête aux supporteurs de cette approche l'intention de détricoter la politique environnementale et sociale (3). Ce n'est pas ainsi que l'on créera la confiance ni encouragera les parties prenantes à se mobiliser autour des objectifs dits de compétitivité. Et ce d'autant plus qu'il manque une vision basée sur la chaîne de valeurs.

Le processus de Lisbonne doit :

- être refondé sur un "nouveau pacte" basé sur les valeurs et objectifs du projet de Constitution;
- s'inscrire dans une stratégie "valeurs, normes et compétitivité" pour un nouveau modèle de société, la société de bien-être – un bien-être et une prospérité partagés avec les autres parties du monde;
- avoir pour objectif une économie circulaire et l'éradication de la pauvreté grâce à une stratégie visant à "commercer avec les pauvres" (6);
- intégrer dans la stratégie les éléments "innovation, emplois, nouveaux produits, nouveaux services" qui résulteront de la Convention III;

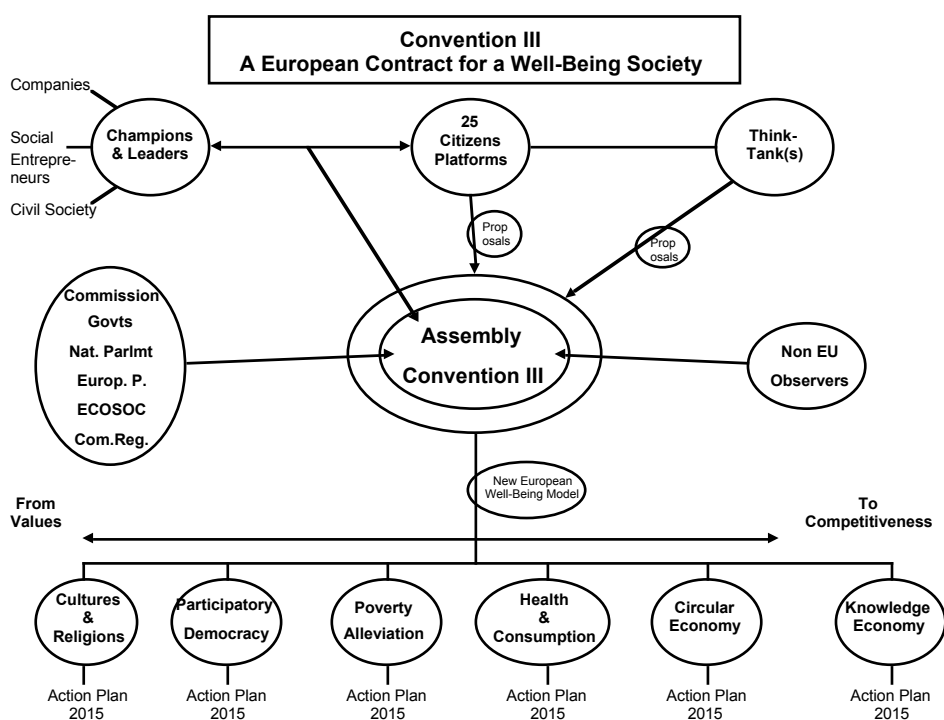
- déboucher sur des "contrats ou agendas" signés par les parties prenantes à tous les niveaux;
- disposer d'un organigramme rendu public et d'un système de décision basé sur le dialogue entre pouvoirs publics – partenaires sociaux – acheteurs et investisseurs publics et privés.

Afin que compétitivité à court terme et compétitivité à long terme soient mieux appréciées et de nouvelles synergies mises en place, le Conseil "Compétitivité" est aboli et remplacé par un "Haut Comité à la Compétitivité" composé de représentants des Institutions européennes (Commission, Conseil des ministres économie, entreprise, recherche, emplois, santé, environnement) et de délégués représentant les Champions et Leaders de la nouvelle compétitivité, les secteurs à l'exportation pour une société du bien-être, les banques publiques et privées participant à des programmes sur les investissements socialement responsables.

3.2. Une Convention III nouvelle formule

Elle lierait sur deux ans

- une "discussion cadre" au plan européen associant les Institutions européennes, et les partenaires sociaux et la société civile d'une part et associant des observateurs représentant de pays tiers,
- les processus de négociation de "contrats ou agendas" signés par les parties prenantes à tous les niveaux d'autre part. Des outils seront développés pour favoriser les partenariats à tous les niveaux.



Le Conseil européen sous présidence néerlandaise devrait fixer dans une Déclaration les termes de référence du processus. Le Conseil européen de Printemps, sous présidence luxembourgeoise, doit être le lieu de lancement d'une mobilisation en faveur de ce processus à partir d'une série de propositions pour la mise en place de la Convention III en termes de processus de négociation de "contrats ou agendas" signés par les parties prenantes à tous les niveaux.

3.3. Processus de suivi

Un observatoire Lisbonne II (intégrant la mise en œuvre des contrats proposés dans le cadre de la Convention III) doit faire un rapport annuel.

3.4. Il faut une nouvelle approche en matière de rapports et de suivi

Pour soutenir les efforts sur cette nouvelle voie vers la compétitivité, deux questions notamment nous semblent devoir être mises à l'ordre du jour :

- l'harmonisation communautaire (vu l'article 116 de la loi NRE en France et compte tenu des options existantes sous forme de règlement/directive communautaire ou mandat donné aux organismes européens de standardisation) et la création d'un système de rapport obligatoire sur le développement durable pour les entreprises européennes cotées en bourse, avec un volet achats et investissements;
- un rapport obligatoire en matière de commandes publiques et de développement durable pour tout pouvoir public dans l'Union recevant des fonds communautaires, avec un volet achats et investissements.

-
- (1) basée notamment sur une étude du CEPIL au sujet de l'insertion de l'industrie européenne dans la division internationale du travail, présentée en juin par la DG Commerce et les propositions de la Commission en matière budgétaire pour la période 2007-2013.
 - (2) Foreign Trade Association "Business Compliance Initiative".
 - (3) *Responsible Competitiveness index 2003*. AccountAbility, The Copenhagen Centre.
 - (4) Martin Charter. The Center for Sustainable Design
 - (5) (voir www.chinacp.com/eng/cppolicystrategy/circular_economy.html)
 - (6) *Doing Business with the poor, a field guide*. WBCSD
 - (7) *CSR: Rebuilding trust in Business*. Niall Fitzgerald, Président d'Unilever. London Business School.
 - (8) *Boosting the economy through better health*. Commissaire Byrne. Bruxelles, 15 juillet 2004.
 - (9) *Information Society and the Well Being Agenda* par Peter Johnson, DG INFSOC
 - (10) Selon l'UNICE : "*The Competitiveness Council must become a standard-bearer for the vision set out in the Lisbon strategy, to make Europe the most competitive economy by 2010*" (...) According to the European business leaders, the Competitiveness Council "*must be able to give evaluations that contradict the opinion of other Council formations, if this is needed, for example to stop legislative measures that could hamper European competitiveness*". (The Competitiveness Council was created in 2002 out of a merger between the former Internal Market, Industry and Research Councils. It received a special mandate from this year's Spring Summit to watch over all proposals considered likely to have an effect on Europe's competitiveness. Dans le cadre de la Commission Barroso, le Commissaire au Commerce fait partie du Groupe de Commissaires pour la Compétitivité.
 - (11) *Sustainable Trade and innovation Centre est soutenu par la DG Commerce*. Voir informations sur www.epe.be